



ENVIRONNEMENT



## Le Département de la Dordogne s'engage dans la réduction des perturbateurs endocriniens sur son territoire

Le Département a signé la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens avec l'association Réseau Environnement Santé lundi 5 juin, devenant ainsi le premier Département de Nouvelle-Aquitaine à s'engager pour mener une politique de réduction des perturbateurs endocriniens sur son territoire et sensibiliser les citoyens aux mesures préventives pour leur santé.

*Publié le 05 juin 2023*

En signant la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, le Département conforte sa politique en faveur de l'excellence environnementale illustrée par des actions concrètes telles que les cantines 100% bio local et fait maison, le nettoyage écologique des locaux, la charte zéro pesticides ou encore l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour mieux encadrer les achats publics.

La signature de cette charte est un engagement moral du Département vis-à-vis de ses concitoyens. Un plan d'actions pluriannuel sera élaboré afin de mettre en place des actions concrètes pour éviter ou réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens partout où cela est possible.

C'est aussi la possibilité d'intégrer un réseau de collectivités déjà engagées pour favoriser l'échanges des bonnes pratiques.

### En quoi consiste la Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens ?

Le Réseau Environnement Santé (RES), association créée en 2009, qui a œuvré pour l'interdiction du bisphénol A, propose aux collectivités de mettre la lutte contre les perturbateurs endocriniens au cœur des politiques publiques avec la signature d'une charte.

Cette dernière s'articule autour de 5 axes :

- › **Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides** qui contiennent des perturbateurs

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-de-la-dordogne-sengage-dans-la-reduction-des-perturbateurs-endocriniens-sur-son-territoire-22333555?>

endocriniens et des substances CMR sur le territoire.

- › **Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens** dans l'alimentation en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens.
- › **Favoriser l'information** de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.
- › **Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité** interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.
- › **Informé tous les ans les citoyens** sur l'avancement des engagements pris.

## Les perturbateurs endocriniens, un poison quotidien

Perturbant nos fonctions vitales, les perturbateurs endocriniens agissent même à faible dose et leur impact n'est pas proportionnel aux valeurs d'exposition, ce qui implique qu'il n'est pas possible de fixer des seuils de limite d'exposition. Tenter de les supprimer est alors la seule solution efficace !

Où les trouve-t-on ? Presque partout, dans l'air que l'on respire, dans les emballages alimentaires, dans nos cosmétiques, nos vêtements, les produits d'entretien, les pesticides, les ustensiles de cuisines, les jouets... Ils contaminent nos logements et nos lieux de travail, on est tous concernés.

De plus en plus d'études montrent les conséquences de cette exposition permanente à ces substances sur la santé, et notamment l'augmentation des maladies chroniques telles que les maladies cardio-vasculaires, cancers, asthme, troubles de la reproduction, troubles du comportement... 100% de la population est contaminée par les perturbateurs endocriniens. C'est un véritable enjeu de santé publique.

Le Département a un rôle à jouer dans la prévention en agissant sur ses achats, son patrimoine bâti et en s'appuyant sur ses partenaires locaux.